



PROJET D'APPUI A LA RELANCE DES ACTIVITES DES PME DANS LE CONTEXTE DE LA COVID-19 (PARA COVID-19)

Référence de l'avis : AMI N° 01 SQC/PARA/2021

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR (Services de consultant)

Recrutement de trois (3) cabinets conseil
pour l'accompagnement Post-financement
de 150 PME par lot de 50

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

De nombreuses PME ivoiriennes font face à des obstacles de diverses natures telles l'accès à la technologie, l'accès aux marchés, la faiblesse des capacités managériales des dirigeants qui limitent leurs capacités à se déployer sur les marchés internationaux. En vue de lever ces obstacles et favoriser le développement et la diversification des exportations qui sont indispensables à l'atteinte des objectifs de développement du pays, le Gouvernement, avec le soutien des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) déploie des mesures d'appui et de soutien pour aider les entreprises ivoiriennes à accéder aux marchés régionaux et internationaux.

C'est dans cette optique que les financements de l'UE à travers les ressources du Programme d'Appui au Commerce et à l'Intégration Régionale (PACIR) financé sur le 10ème FED dont la première phase a permis à la CI d'élaborer sa Stratégie Nationale d'Exportation et de créer le Conseil National d'Exportation (CNE).

La phase 2 du PACIR est mise en œuvre dans le contexte de l'entrée en vigueur de la première phase de démantèlement des tarifs relatives à l'Accord de Partenariat Economique (APE). Le PACIR 2 prévoit d'apporter un appui à la mise à niveau et à l'accompagnement des PME en termes de modernisation des systèmes de production, d'exploitation et de commercialisation de produits de qualité pouvant être échangés sur le marché régional et international. Il vise également à renforcer les organisations intermédiaires de l'écosystème des PME en vue de renforcer leur résilience. L'apparition de la pandémie de la COVID19 au début de l'année 2020 et ses effets néfastes sur toutes les économies de la planète et davantage sur les moins résilientes comme celle de la Côte d'Ivoire rendent plus que pertinentes les interventions prévues par le PACIR2.

A l'instar de nombreux autres pays, et en vue d'atténuer l'impact de la crise sanitaire liée à la COVID-19 sur les activités économiques et les populations, le Gouvernement ivoirien a adopté le Fonds de Soutien aux Petites et Moyennes Entreprises (FSPME COVID-19) doté d'un montant de 150 milliards de F CFA.

Le FSPME a été créé par l'ordonnance n°2020-384 du 15 avril 2020 avec pour objectif d'apporter (i) un appui financier aux PME dont l'activité est impactée par la crise liée à la pandémie de la COVID-19 et ; (ii) de proposer et mettre en œuvre à travers des mécanismes, des programmes et projets pouvant impulser une dynamique de développement durable des PME. Cependant, l'opérationnalisation du FSPME a révélé un défaut de structuration de nombreuses PME soumissionnaires au Fonds. L'Agence Côte d'Ivoire PME, désignée par le Gouvernement pour en assurer le Secrétariat Exécutif, en coopération avec l'UE, a dans le cadre de l'appui direct du PACIR2 initié le projet intitulé « Projet d'Appui à la Relance des Activités des PME dans le contexte de la COVID-19. (PARA COVID-19) ».

Le PARA-COVID19 s'inscrit globalement dans les initiatives entreprises pour accompagner la mise en œuvre de l'Accord de Partenariat Economique (APE) intérimaire de la Côte d'Ivoire avec l'Union Européenne, premier marché des exportations de la Côte d'Ivoire (40%). Il s'inscrit par ailleurs dans la dynamique du Plan Européen d'Investissement en contribuant à l'amélioration des performances des entreprises exportatrices ivoiriennes à travers le renforcement de la compétitivité des produits ivoiriens à l'échelle internationale.

Par ailleurs, ce projet vise, au-delà de l'appui aux PME pour faciliter la constitution de leurs dossiers de demande de financement au niveau du FSPME, un accompagnement post-financement des PME.

Les présents termes de référence sont rédigés en vue de recruter quatre (3) cabinets conseil pour assurer l'accompagnement après financement de 150 PME par lot de 50.

2. CONTENUS DE LA MISSION ET TACHES CLES

2.1 Contenus de la mission

De manière générale, il s'agira pour chaque consultant (firme) sélectionné d'accompagner 50 PME en vue d'améliorer leur résilience grâce à une meilleure structuration.

2.2. Description des tâches

Sur la base de la liste des PME mise à disposition par l'Agence CI PME, de façon spécifique, les Consultants devront procéder aux activités ci-après :

- Faire le portrait des PME bénéficiaires et adapter le plan d'action de l'entreprise au besoin ;
- Définir les solutions aux faiblesses identifiées et définir les indicateurs et facteurs clés de succès pour chaque PME et mettre en place un dispositif de suivi ;

- Former et Coacher la PME dans la mise en œuvre de leur plan d'activités ;
- Suivre (par entrevue, visite de sites, enquêtes, etc.), contrôler et évaluer les effets du financement et de l'accompagnement.

3. RESULTATS ATTENDUS ET LIVRABLES

A l'issue de la mission, le Consultant devra produire les documents suivants :

- Le portrait des PME avec des recommandations ;
- Un document décrivant le dispositif de suivi des recommandations pour chaque PME ;
- Le contenu de la formation et du coaching ;
- Le rapport de mission intégrant les axes de développement des PME et l'évaluation des effets du financement et de l'accompagnement sur la PME.

4. PROFIL ET QUALIFICATIONS DU CABINET

4.1 Profil et Expériences du Cabinet

Le consultant/cabinet ou le consortium doit avoir les expériences suivantes :

- Justifier d'au moins trois (3) expériences prouvées dans les différents champs d'expertise couverts par la mission, notamment la gestion financière et des ressources humaines ;
- Justifier d'au moins deux (2) expériences dans la conduite de collecte de données auprès des entreprises ;
- Justifier d'au moins une (1) expérience dans l'accompagnement à la structuration des PME ;
- Justifier d'au moins une (1) expérience en Afrique de l'Ouest.

4.2 Profil du personnel des Cabinets pour la mission

- Profil du personnel du Cabinet pour la mission :

Le Cabinet proposera une équipe, non limitative, d'au moins quatre (4) membres, composée d'un (1) Chef de mission, Expert-comptable diplômé, un Expert en accompagnement financier, un analyste d'affaires et un Expert en développement des entreprises.

DÉSIGNATION	FORMATION	EXPÉRIENCE GÉNÉRALE	EXPÉRIENCE SPÉCIFIQUE	EXPERIENCE DE LA REGION ET DE LA LANGUE
Chef de mission Expert-comptable	Diplôme d'expert-comptable (Bac+8) inscrit au tableau de l'ordre des experts-comptables d'un pays membre de l'UEMOA	Avoir au moins sept (7) années d'expérience dans le domaine de l'organisation, et de structuration d'entité.	Avoir réalisé au moins deux (2) missions en accompagnement conseil et recherche de financement des organisations d'entreprises et une (1) expérience dans le domaine bancaire et financement des entreprises en tant que Chef de mission.	Avoir une bonne connaissance de l'environnement des PME ivoiriennes et de la langue française.
Expert en accompagnement financier	Diplôme universitaire de Niveau Bac+5 minimum en Comptabilité / Finance ou tout autre diplôme équivalent	Avoir au moins sept (7) années d'expérience en gestion financière ou en gestion de crédits.	Avoir réalisé au moins deux (02) projets de mobilisation de ressources financières auprès de mécanismes classiques et/ou alternatif	Avoir une bonne connaissance de l'environnement des PME ivoiriennes et de la langue française.
Analyste d'affaires	Diplôme universitaire de Niveau Bac+3 minimum en administration des affaires ou tout autre diplôme équivalent	Avoir au moins 7 années d'expériences dans la structuration des PME et dans la prise de décision par l'analyse des informations financières	Avoir réalisé au moins deux (02) projets de structuration des PME.	Avoir une bonne connaissance de l'environnement des PME ivoiriennes et de la langue française.
Expert en développement des entreprises	Diplôme universitaire de Niveau BAC+5 minimum en gestion ou tout autre diplôme équivalent	Avoir au moins sept (7) années d'expérience dans la structuration et l'accompagnement des TPE	Avoir réalisé au moins deux (02) missions de structuration et d'accompagnement d'entreprise	Avoir une bonne connaissance de l'environnement des PME ivoiriennes et de la langue française.

NB : Le prestataire devra fournir le CV détaillé de chaque personnel proposé, rédigé en français, accompagné d'une copie du diplôme requis. Le CV doit être rédigé en français et signé conjointement par l'intéressé et la structure soumissionnaire.

Les critères de sélection porteront essentiellement sur l'expérience du cabinet et sur les compétences/qualifications du personnel-clé (diplôme et expérience). Les candidats disposant de l'expérience et des compétences requises en rapport avec la mission seront évalués et comparés et les prestataires les plus qualifiés et expérimentés seront sélectionnés.

5. DUREE DE LA MISSION

La présente mission est prévue durer 60 jours et se déroulera en deux (2) phases conformément au calendrier suivant :

Phase 1 : Réalisation du portrait et élaboration/adaptation du plan d'action de la PME

Les cabinets réaliseront une collecte d'informations avec un questionnaire (harmonisé) plus ou moins léger permettant de faire un portrait de chaque PME. Suivant les résultats du diagnostic, les cabinets adapteront le plan d'action de la PME qui en dispose, le cas échéant l'appuieront à élaborer un plan d'action.

Délais de réalisation : 15 jours au maximum à compter de la date de démarrage de la mission.

Livrables :

- a) Elaboration d'un tableau de bord de gestion de la PME
- b) Réévaluation de la capacité de remboursement de la PME et proposition d'un plan de suivi du remboursement ;

Phase 2 : Formation, coaching et évaluation

• Les consultants recrutés devront élaborer une méthodologie de formation et de coaching des PME en tenant compte des faiblesses relevées dans le diagnostic et suivant le plan d'activités de la PME. Ils conseilleront et développeront les capacités des PME. Si nécessaire, ils accompagneront les nouveaux besoins de financement des PME. Ils assureront le suivi (par entrevue, visite de sites, enquêtes, etc.), le contrôle et l'évaluation : Accompagnement et suivi technique afin de :

- Identifier la croissance du nombre d'emplois créé au sein de l'entreprise
- Identifier le taux de croissance des salaires des employés
- Identifier le développement de nouveaux emplois sur la chaîne des valeurs
- Identifier éventuellement le nombre de nouvelles entreprises créées au niveau de la chaîne d'approvisionnement

Délais de réalisation : 45 jours au maximum après la validation de la phase 1.

Livrable :

- Plan et contenu de la formation ;
- Plan et contenu du coaching ;
- Rapport d'activités.
- Rapport d'impact (socio-économique et financier, emplois, fiscalité, cote de crédit et relation avec les banques, etc.)

6. CONSTITUTION ET DEPOT DES DOSSIERS

Les candidats éligibles et intéressés sont invités à soumettre **un dossier de manifestation d'intérêt** rédigé en langue française, qui devra être transmis en trois (3) exemplaires, comportant les informations pertinentes indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter la mission : **présentation de la structure et de ses références/expériences détaillées concernant l'exécution de missions similaires en Côte d'Ivoire et/ou à l'étranger, attestations de bonne exécution des missions réalisées, CV détaillé de chaque personnel proposé et signé conjointement par l'intéressé et la structure soumissionnaire, copie du diplôme du personnel, etc.).**

Pour chaque mission similaire réalisée, le soumissionnaire devra fournir les informations suivantes :

- la description de la mission et les prestations exécutées ;
- le personnel de la mission et le dispositif d'encadrement ;
- les références du commanditaire de la mission (Client) ;
- le montant du contrat.

Les manifestations d'intérêts doivent être rédigées en langue française et déposées, au plus tard, **le mardi 9 mars 2021 à 10 heures**, à l'adresse mentionnée ci-dessous, sous pli fermé portant l'inscription : « **Manifestation d'intérêt pour le recrutement**

de trois (3) cabinets conseil pour l'accompagnement post-financement de 150 PME par lot de 50 ».

Les dossiers de manifestations d'intérêts reçus feront l'objet d'un enregistrement sur la fiche de réception ouverte à cet effet à la salle de réception de l'Agence CI PME sise à la Riviera Attoban (Cocody, Abidjan).

L'ouverture des plis aura lieu le mardi 9 mars 2021 à 10 heures 30 minutes précises à la salle de réunion de l'Agence CI PME sise à l'adresse susvisée en présence des soumissionnaires qui souhaitent y assister.

Les candidats qui souhaiteraient obtenir des renseignements peuvent s'adresser à la Cellule de Passation des Marchés de l'Agence CI PME, à l'adresse susvisée, les jours ouvrables de 9h à 12h et de 15h à 17h ou à l'adresse électronique suivante : projects.procurement@agencecipme.ci

NB : le nombre de membres d'un groupement de prestataires est limité à deux (02).

7. PROCEDURES DE SELECTION

Le présent Avis à Manifestation d'intérêt a pour objectif de recruter trois consultants (Firmes ou un cabinets) par la méthode de **Sélection fondée sur les Qualifications du Consultant (SQC)**.

La procédure de sélection sera conforme à l'ordonnance n°2019-679 du 24 juillet 2019 portant code des marchés publics de la république de Côte d'Ivoire.

Les Cabinets disposant de l'expérience et des compétences requises en rapport avec la mission seront évalués et les trois prestataires les plus qualifiés et expérimentés seront sélectionnés par mission pour fournir une proposition technique et financière.